



« PROMOTION de la FAMILLE MONEGASQUE »

COMMUNIQUE

Dans son bulletin n°14 de décembre 2006 adressé à tous les Monégasques, notre mouvement « Promotion de la Famille Monégasque », faisait état de sa position au sujet de la loi sur « l'autonomie communale » exprimée en séance publique du Conseil National par la voix d'un de ses élus Jean-Luc Nigioni :

« Cette loi ne nous paraît pas aller suffisamment dans le sens d'une authentique autonomie communale dès lors que c'est l'Etat qui continue de subvenir aux besoins financiers de la Mairie. C'est la raison pour laquelle nous étions partisans du transfert de certains services bénéficiaires de l'Etat vers la commune afin que celle-ci accède à davantage de ressources propres... ».

Aussi, PFM se félicite de constater que dans sa déclaration à Monaco-Matin en date du mercredi 7 février 2007, le Maire Georges Marsan reprenne cette position comme moteur de son action à la tête de la Mairie s'il venait à être réélu au mois de mars prochain. PFM regrette d'autant plus que la majorité du Conseil National, et son Président en tête, n'ait pas cru bon de défendre cette position au cours de la séance publique du Conseil National en date du 19 juin 2006 au cours de laquelle a été voté le projet de loi gouvernemental qui en réalité n'a pas donné à la Mairie une véritable autonomie communale, mais une simple apparence d'autonomie communale.

Une fois encore, si besoin était, preuve est faite qu'il ne suffit pas, en politique, de faire semblant d'agir dans le sens de l'intérêt général, et que la démagogie de l'UP et de la majorité du Conseil National ne saurait abuser plus longtemps les Monégasques.